

Bruxelles, le 29 juin 2026
(OR. en)

11196/26

EDUC 317
SOC 461
EMPL 262
DIGIT 182
ENV 856

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Résolution du Conseil relative au deuxième cycle du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation (2026-2030)

Les délégations trouveront ci-joint la résolution du Conseil approuvée par le Conseil (EPSCO) lors de sa session du 29 juin 2026.

Résolution du Conseil relative au deuxième cycle du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation (2026-2030)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- la résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), la résolution du Conseil relative à la structure de gouvernance du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), et la résolution du Conseil sur l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025 et au-delà, annonçant que le Conseil réexaminerait, en 2025, le cadre stratégique – y compris les objectifs au niveau de l'UE, la structure de gouvernance, les méthodes de travail et les domaines prioritaires – et procéderait, le cas échéant, aux ajustements nécessaires pour le deuxième cycle, afin de l'adapter à la réalité et aux besoins de l'espace européen de l'éducation ou à toute évolution importante dans l'Union européenne;
- le contexte politique exposé dans l'annexe I;

RECONNAISSANT

- la contribution majeure apportée par la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation aux volets pertinents du Semestre européen;

RÉAFFIRMANT

- la nécessité de veiller à la coordination et à la cohérence de l'ensemble des initiatives de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation, en particulier celles concernant les aptitudes et les compétences, dans le plein respect des bases juridiques correspondant aux domaines concernés, conformément aux traités;

SALUANT

- le rapport de la Commission sur l'évaluation intermédiaire du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation 2021-2030¹;

SOULIGNE ce qui suit:

- à la lumière de l'évolution de la réalité géopolitique, il est essentiel de stimuler la mise en place d'un accès équitable et inclusif pour tous à une éducation et à une formation de qualité pour l'épanouissement personnel, le développement social et économique durable, la démocratie, la résilience, la cohésion sociale, la compétitivité et la préparation;
- la réalisation de l'espace européen de l'éducation reste l'ambition première de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Dans ce contexte, il convient d'adopter une approche globale en matière d'éducation et de formation afin que les individus et la société puissent déployer pleinement leur potentiel;

EST CONSCIENT de ce qui suit:

- des progrès considérables ont été accomplis depuis 2021 en vue de la réalisation de l'espace européen de l'éducation, et maintes initiatives ont été lancées, conformément aux priorités stratégiques. Il convient de poursuivre la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives;
- les résolutions du Conseil de 2021 sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation continuent de constituer la base de la coopération. La présente résolution du Conseil révisé et met à jour lesdites résolutions;

¹ COM(2025) 340 final.

NOTE que, selon le rapport de la Commission sur l'évaluation intermédiaire du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation 2021-2030:

- le cadre stratégique a apporté une valeur ajoutée de l'UE en rassemblant les États membres autour d'objectifs chiffrés et de priorités communes. Il est parvenu à produire des résultats et à apporter des améliorations pertinentes. Les instruments de mise œuvre de l'espace européen de l'éducation, tels qu'ils ont été appliqués et combinés, sont efficaces et cohérents entre eux et avec les priorités de manière générale. Les données disponibles indiquent que l'espace européen de l'éducation a permis de mener de nouvelles actions importantes au niveau de l'UE, a inspiré et soutenu des réformes nationales, et a réussi à établir des trajectoires structurelles, systémiques et durables en vue d'approfondir la coopération européenne entre les établissements d'enseignement. Dans certains cas, la coopération au niveau de l'UE a dépassé les attentes et les ambitions de départ, en fournissant des lignes de communication efficaces et une réaction coordonnée en période de gestion de crise, renforçant ainsi la résilience de l'UE;
- la force du cadre stratégique réside dans son fondement solide reposant sur la coopération volontaire et la cocréation. Tout au long des consultations menées aux fins de l'évaluation, les États membres ont confirmé leur ferme intention de poursuivre leur coopération par l'intermédiaire du cadre stratégique;
- les principaux défis, structurés selon les priorités stratégiques définies par le Conseil en 2021 et conformément à la résolution du Conseil de 2023, restent pertinents;
- il existe des possibilités d'amélioration dans un certain nombre de domaines: les priorités stratégiques, la coordination et la cohérence intersectorielles, le modèle de gouvernance, et deux lacunes majeures (le manque d'objectifs au niveau de l'UE pour certaines priorités anciennes ou nouvelles et le manque de preuves systématiques des réformes nationales faisant suite aux initiatives de l'Union);

- les structures de gouvernance de l'espace européen de l'éducation, plus précisément le groupe de haut niveau consacré à l'éducation et à la formation, renforcé par son conseil de coordination, ont permis un pilotage politique plus déterminé et la définition d'un programme plus stratégique. L'espace européen de l'éducation a promu une véritable dimension européenne de l'éducation et de la formation;
- les tendances en matière de progrès accomplis vers la réalisation des objectifs au niveau de l'UE présentent quant à elles un tableau contrasté. Plusieurs objectifs ont enregistré des évolutions positives (par exemple, moins de jeunes en décrochage scolaire), tandis que d'autres objectifs affichent des progrès limités ou en recul (par exemple, les compétences de base);

PREND ÉGALEMENT ACTE de

- la communication de la Commission sur l'union des compétences², qui souligne que la compétitivité européenne requiert des compétences allant des compétences de base aux compétences acquises grâce au perfectionnement professionnel et à la reconversion professionnelle tout au long de la vie. La Commission annonce une nouvelle approche, qui comprend une recommandation de l'EU-27 sur le capital humain dans le cadre du Semestre européen, combine les politiques de l'éducation, de la formation et de l'emploi, et est articulée autour d'une vision commune de la compétitivité;
- la communication de la Commission sur le plan d'action pour les compétences de base³, qui constitue une réponse à la baisse des niveaux de compétences de base en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences⁴, et qui aborde également la question de la baisse des niveaux de compétences de base et des connaissances civiques⁵;

² COM(2025) 90 final.

³ COM(2025) 88 final.

⁴ Comme en témoignent les enquêtes PISA et PIAAC pour adultes.

⁵ Comme le montrent les études ICILS et ICCS+.

- la communication de la Commission sur un plan stratégique pour l'éducation dans les STIM⁶: des compétences à l'appui de la compétitivité et de l'innovation⁷, qui fait observer les défis dans le domaine des STIM qui se posent à tous les niveaux d'éducation et de formation, tels qu'une baisse d'intérêt, de la participation et des résultats, la pénurie d'enseignants qualifiés dans le domaine des STIM, et les écarts entre les hommes et les femmes et en matière de diversité, ces défis devant tous être traités par le Conseil;
- l'intention de la Commission de mettre en place un Observatoire européen de veille stratégique sur les besoins en compétences et un conseil européen à haut niveau sur les compétences, comme annoncé dans la communication sur l'union des compétences;

CONVIENT de ce qui suit:

1. pour s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui et faire face aux transformations que connaîtront la société, l'économie et le marché du travail, tous les individus doivent être dotés de compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁸ et, dans ce contexte, le multilinguisme et les compétences interdisciplinaires et transversales ont un rôle important à jouer. Afin de poursuivre les efforts en ce sens, il est nécessaire de définir des mesures stratégiques susceptibles de stimuler la réussite scolaire de tous les apprenants, y compris des possibilités en matière d'éducation et de formation à différents stades de la vie;
2. l'UE est confrontée à un défi en matière de compétitivité. En même temps qu'il leur sera demandé de faire face aux défis démographiques, les systèmes d'éducation et de formation devront doter les individus des compétences nécessaires pour stimuler la compétitivité et l'autonomie stratégiques européennes dans les années à venir ainsi que pour soutenir les transitions écologique et numérique. Le développement de capacités de résilience et de la capacité à résister aux crises et à s'en remettre contribuera à mettre en place des systèmes d'éducation et de formation pérennes dans l'ensemble de l'UE, en s'appuyant sur les enseignements tirés et en réponse aux effets de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à ses répercussions sur la sécurité européenne;

⁶ Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

⁷ COM(2025) 89 final.

⁸ Comme définies dans la recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1).

3. le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation constituera le principal moyen de soutenir et de mettre en œuvre l'espace européen de l'éducation, compte étant pleinement tenu de son approche globale et, le cas échéant, en synergie avec l'union des compétences;
4. des progrès considérables ont été accomplis en vue de la réalisation de l'espace européen de l'éducation; il convient néanmoins de poursuivre les efforts jusqu'à sa pleine réalisation d'ici à 2030;
5. à la lumière de l'évolution de la situation au cours du premier cycle du cadre stratégique, il est nécessaire de revoir et d'adapter les priorités stratégiques, les domaines prioritaires et les objectifs au niveau de l'UE fixés en 2021, ainsi que de renforcer l'éducation aux transitions écologique et numérique pour toutes les priorités stratégiques;
6. la promotion de la qualité, de l'équité, de l'inclusion et de la réussite pour tous reste au cœur de l'espace européen de l'éducation. Au cours du deuxième cycle (2026-2030), le cadre stratégique traitera des six priorités stratégiques suivantes, en utilisant les ressources financières disponibles:

Priorité stratégique 1: littératie, mathématiques et sciences pour tous

Une éducation et une formation de qualité aident tous les apprenants à développer des compétences, des connaissances, des aptitudes et des attitudes qui sont essentielles pour la qualité de vie d'une personne et ses possibilités d'emploi ainsi que pour la cohésion sociale, la compétitivité et la résilience et la préparation de l'UE. Pour atteindre cet objectif, les systèmes d'éducation et de formation devraient veiller à ce que l'accès, la participation et les résultats soient équitables, en promouvant un apprentissage de qualité, l'inclusion et le bien-être. Bien que des progrès aient été accomplis au cours du premier cycle du cadre stratégique, il reste essentiel d'améliorer encore l'éducation, la formation et les compétences pour que les apprenants de tous âges puissent évoluer personnellement, participer activement à la société et se développer professionnellement.

Assurer un niveau suffisant de littératie (lecture, écriture et bonne compréhension de l'information écrite et orale) ainsi qu'en mathématiques et en sciences pour tous constitue la base de tout apprentissage ultérieur. Cette base permet aux apprenants de développer des compétences à la fois plus larges et plus spécialisées, notamment dans le domaine des STIM⁹, et de réussir dans l'éducation initiale et continue, sur le marché du travail et dans la société au sens large.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement de l'équité et de l'inclusion jouent un rôle essentiel dans la transmission de compétences en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. Cela permettra de faire en sorte que chacun soit en mesure de réussir dans le domaine de l'éducation et de la formation, ce qui est aujourd'hui plus important que jamais.

⁹ L'approche STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques), qui repose sur le potentiel créatif dérivé de la mise en relation de l'enseignement des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) d'une part, et des arts, des sciences humaines et des sciences sociales, d'autre part, peut également être appliquée.

L'Europe est confrontée à un défi majeur: les enquêtes internationales récentes, y compris PISA, font état d'une baisse inquiétante du niveau en lecture, en mathématiques et en sciences, une part croissante d'étudiants ne parvenant pas à atteindre le niveau de compétence minimal. Il convient de déployer des efforts accrus pour y remédier, y compris des efforts visant à réduire le décrochage scolaire et à améliorer l'accès à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité, en particulier pour les apprenants issus de groupes vulnérables. La transmission à tous les individus de compétences en lecture, en mathématiques et en sciences ainsi que la promotion de compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie en général, sont essentielles au développement personnel et professionnel de ces individus et contribuent à lutter contre les inégalités socio-économiques et les pénuries de compétences. Dans le même temps, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation devrait accroître le nombre d'élèves très performants, notamment en vue de renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité de l'Europe.

Dans toute l'Europe, les apprenants issus de milieux défavorisés sont surreprésentés parmi les apprenants peu performants. Pour disposer de systèmes d'éducation et de formation véritablement inclusifs, le niveau d'instruction et la réussite des apprenants à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation ne devraient pas être déterminés par des facteurs personnels, sociaux et économiques. Afin d'être inclusives, l'éducation et la formation doivent également permettre de développer une certaine sensibilité dans les processus d'apprentissage de manière à tenir compte de la diversité, de l'inclusion et de la non-discrimination. Dans ce contexte, il est tout aussi important de lutter contre tous les stéréotypes et d'apporter le soutien nécessaire aux apprenants qui présentent un handicap ou des besoins éducatifs particuliers.

Priorité stratégique 2: développer les compétences numériques et l'éducation civique

Dans le contexte mondial actuel, marqué par des crises, le changement climatique, l'évolution technologique rapide, la transition numérique – y compris l'intelligence artificielle (IA) –, la polarisation croissante, la propagation de la désinformation, les défis croissants auxquels sont confrontées les normes et les valeurs démocratiques, et un faible niveau de participation démocratique, il est urgent de renforcer la démocratie et la résilience au sein de l'Union européenne. L'éducation numérique et l'éducation civique jouent toutes deux un rôle essentiel à cet égard.

Les compétences numériques sont extrêmement importantes dans la vie moderne et sont devenues essentielles dans presque tous les domaines de la société et de l'économie. Elles sont indispensables à la citoyenneté active, à l'employabilité, à l'inclusion sociale et au bien-être, et primordiales pour améliorer la compétitivité européenne en permettant de développer des compétences plus avancées dans le domaine des STIM. L'enseignement numérique devrait englober les médias, l'éducation au numérique et aux données, l'esprit critique, le bien-être numérique, la lutte contre la mésinformation et la désinformation, le cyberharcèlement, les discours haineux et préjudiciables, les connaissances en matière d'IA, l'utilisation éthique et responsable de l'IA, ainsi que d'autres technologies émergentes.

L'éducation civique est toute aussi importante dans le contexte actuel. Dans la situation mondiale actuelle, il est nécessaire que les citoyens soient informés et engagés et qu'ils comprennent et respectent les institutions, principes et processus démocratiques aux niveaux local, national, européen et international. L'éducation civique aide les individus à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à une participation active et responsable à la vie démocratique ainsi qu'à une participation citoyenne qui fasse sens.

Une dimension européenne de l'enseignement¹⁰ peut contribuer à promouvoir les valeurs européennes communes¹¹, afin de favoriser un sentiment d'identité et de solidarité européennes. Elle devrait encourager le respect de la diversité culturelle et aider les apprenants à combiner leurs identités locale, nationale, européenne et mondiale. L'éducation civique va de pair avec la compréhension des défis posés par les transitions numérique et écologique.

¹⁰ À encourager conformément à la recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (JO C 195 du 7.6.2018, p. 1).

¹¹ Telles qu'elles sont énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne et dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

L'enseignement et l'apprentissage au moyen de la démocratie, au sujet de la démocratie et en faveur de celle-ci constituent un aspect essentiel de l'éducation civique. L'enseignement et la formation, dans tous les domaines et à tous les niveaux, devraient promouvoir les valeurs démocratiques, encourager un dialogue ouvert et l'esprit critique, et combattre à la fois la désinformation et la désinformation (y compris en ligne). Les écoles et tous les autres établissements d'enseignement et de formation devraient fonctionner comme des communautés démocratiques dans lesquelles les apprenants participent, dialoguent et prennent des décisions ensemble. Les enseignants, les éducateurs, les formateurs et les responsables à tous les niveaux d'éducation et de formation devraient être bien préparés à jouer un rôle essentiel dans la création d'environnements d'apprentissage inclusifs et participatifs qui se font le reflet des valeurs démocratiques. À cet égard, l'enseignement numérique et l'éducation civique sont particulièrement importants pour aider les apprenants à adopter une réflexion critique et à agir en toute sécurité et de manière responsable en ligne. Il est nécessaire de définir une approche éthique en ce qui concerne l'utilisation des écrans afin de veiller au bien-être et à la sécurité des enfants.

Il convient de mettre l'accent sur la promotion de la citoyenneté active, sur l'acquisition par les individus des compétences et de la confiance nécessaires pour participer de manière constructive à la vie de leurs communautés et aux processus démocratiques à tous les niveaux.

L'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable¹² et l'éducation civique sont étroitement liés et, par ailleurs, en rapport avec la compétitivité européenne. Préparer les apprenants, à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement et de formation, à répondre aux défis sociétaux et environnementaux est un aspect essentiel d'une citoyenneté active et responsable. Il s'agit notamment de doter les individus des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour participer utilement aux transitions écologique et numérique et contribuer à une société juste et durable au niveau social et environnemental.

¹² Tel que décrit dans la recommandation du Conseil du 16 juin 2022 sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable (JO C 243 du 27.6.2022, p. 1).

Priorité stratégique 3: faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité pour tous

Les défis sociétaux, technologiques, environnementaux et économiques influent de plus en plus sur nos modes de vie et de travail. En particulier, les évolutions technologiques imposent à la population de se perfectionner et de se reconvertir. L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel dans le contexte de la crise climatique et de l'évolution technologique, car il permet aux individus de renforcer leur résilience et de se préparer aux changements que connaissent la société et l'environnement. Il soutient le développement de compétences vertes et numériques et permet aux citoyens de s'adapter aux besoins nouveaux et émergents du marché du travail, contribuant ainsi à des modes de vie et de travail plus durables. L'évolution constante des sociétés rend l'apprentissage tout au long de la vie essentiel au développement personnel, civique et professionnel. Des progrès supplémentaires sont encore nécessaires en vue d'offrir à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie flexibles et de qualité.

La participation moyenne des adultes à des activités d'apprentissage dans l'UE reste faible. Les systèmes d'éducation et de formation devraient devenir plus flexibles, résilients, viables à long terme et attrayants, et s'adresser à un groupe d'apprenants plus diversifié, y compris des apprenants ayant un faible niveau de compétences. Ils doivent permettre la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience et offrir des possibilités de formation en matière de renforcement des compétences et de reconversion professionnelle, y compris à des niveaux de qualification plus élevés et tout au long de la vie professionnelle, par exemple au moyen de microcertifications. En outre, des filières d'apprentissage innovantes, de nouvelles approches pédagogiques et l'orientation professionnelle tout au long de la vie peuvent contribuer à mieux répondre aux besoins d'une plus grande variété d'apprenants, étant donné qu'un nombre croissant d'adultes devra avoir accès à la reconversion et au perfectionnement professionnels. Il y a lieu d'accorder une attention particulière au soutien apporté aux apprenants issus de milieux marginalisés, et à ceux présentant un handicap et des besoins éducatifs particuliers.

Il convient de continuer d'élargir les possibilités de mobilité offertes aux apprenants, aux enseignants, aux éducateurs, aux formateurs d'enseignants et au personnel pédagogique, en particulier dans le cadre du programme Erasmus+ actuel, en tant que pièce maîtresse de la coopération au niveau de l'UE et qu'outil pour améliorer la qualité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi que pour promouvoir le multilinguisme, les compétences interculturelles, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'UE et au-delà. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour éliminer les barrières existantes à la mobilité à des fins d'éducation, de formation et d'enseignement, y compris dans des domaines tels que les périodes d'études à l'étranger, l'assurance de la qualité et la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications et des périodes d'études à l'étranger¹³. Il est important de s'efforcer d'équilibrer la mobilité afin que les compétences circulent et soient réparties de manière équilibrée, et de suivre ces processus.

Priorité stratégique 4: renforcer l'attractivité, les compétences et la motivation dans les professions de l'éducation et de la formation

Les enseignants, les éducateurs, les formateurs, le personnel éducatif et pédagogique et les responsables de formation, à tous les niveaux et dans tous les milieux, sont au cœur des systèmes d'éducation et de formation.

Les pays de l'UE sont en proie à des difficultés croissantes liées aux pénuries d'enseignants, en particulier dans certaines matières et zones géographiques. La motivation des enseignants, des éducateurs, des formateurs et des autres membres du personnel éducatif et pédagogique joue un rôle crucial dans la qualité de l'enseignement et de la formation. Par conséquent, il est nécessaire d'accroître l'attractivité de la profession d'enseignant ainsi que la reconnaissance qu'elle reçoit de la part de la société, et de mettre en place des stratégies de recrutement plus efficaces et flexibles. La qualité de la formation des enseignants, des éducateurs et des formateurs ainsi que leur développement professionnel, possibilités de mobilité, conditions de travail et bien-être constituent des facteurs clés pour augmenter l'attractivité de la profession. Afin de soutenir l'innovation, l'inclusion, la qualité et la réussite dans le domaine de l'éducation et de la formation, les éducateurs doivent être compétents et motivés, ce qui implique que leur formation initiale et leur formation professionnelle continue soient de haute qualité. Ils devraient bénéficier d'une certaine reconnaissance et de perspectives d'évolution de carrière.

¹³ Conformément à la recommandation du Conseil du 26 novembre 2018 en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger (JO C 444 du 10.12.2018, p. 1).

Priorité stratégique 5: promouvoir un enseignement et une formation professionnels (EFP) européens d'excellence et attractifs

L'EFP initial et l'EFP continu contribuent dans une large mesure à préparer la main-d'œuvre européenne pour l'avenir. Partout dans l'UE, les pays connaissent des pénuries croissantes de main-d'œuvre dans des secteurs clés. Pour préserver la compétitivité européenne et stimuler l'innovation, il est essentiel de renforcer l'attractivité, l'excellence et le caractère inclusif de l'EFP. Il est également nécessaire de promouvoir la reconnaissance par la société de l'EFP et de sensibiliser les apprenants, les parents et les employeurs à la qualité et aux possibilités de carrière qu'il offre. Le processus de Copenhague renforce les efforts collectifs déployés par l'Europe pour développer des systèmes d'EFP de qualité et innovants, et contribue ainsi à la compétitivité et à la résilience nationales et européennes.

Les transitions écologique et numérique en cours, notamment en raison de l'émergence de l'IA et d'autres technologies innovantes, exigent de nouvelles compétences et une faculté d'adaptation, et l'EFP joue un rôle important pour y apporter des réponses adéquates et efficaces. Il est essentiel de soutenir les enseignants et formateurs de l'EFP ainsi que la modernisation des infrastructures de l'EFP afin d'intégrer efficacement les compétences vertes et numériques dans la pratique pédagogique. En alignant la formation sur les besoins du marché du travail, l'EFP fait en sorte que les apprenants soient non seulement préparés aux emplois actuels, mais aussi capables de s'adapter aux évolutions futures. Il demeure essentiel de veiller à ce que l'EFP soit en adéquation avec le marché du travail. Il est tout aussi important de développer un niveau approprié dans d'autres aptitudes et compétences transversales pour permettre l'adaptation tout au long de la vie à l'évolution des besoins du marché du travail et au développement personnel, grâce à la citoyenneté, à l'esprit d'entreprise, à l'éducation numérique et à l'éducation au développement durable.

Il est urgent de renforcer l'EFT dans le domaine des STIM pour que l'on puisse innover et accomplir des progrès technologiques en Europe. Il sera essentiel d'encourager les jeunes, en particulier les filles et les groupes sous-représentés, à suivre des programmes d'EFP dans le domaine des STIM pour faire face aux futurs défis sociétaux et économiques. L'EFP joue également un rôle important dans la recherche appliquée, l'innovation et l'esprit d'entreprise, par exemple par l'intermédiaire des centres d'excellence professionnelle.

L'amélioration de la diversité au sein des programmes d'EFP reste un défi important. Il convient d'accorder une attention particulière au soutien apporté aux apprenants issus de milieux marginalisés et à ceux ayant des besoins éducatifs particuliers. Il est essentiel de faire de l'EFP une filière attractive, flexible et inclusive pour tous les apprenants grâce à l'orientation professionnelle à un stade précoce, non seulement à des fins d'égalité, mais aussi pour remédier à toutes les pénuries de main-d'œuvre qualifiée à travers l'Europe. En outre, il y a lieu de reconnaître et de promouvoir l'EFP comme une filière offrant des possibilités de développement personnel, universitaire et professionnel qui sont aussi précieuses que celles offertes par l'enseignement général.

Afin d'encore renforcer l'attrait de l'EFP, il est important de multiplier les possibilités de mobilité à des fins d'éducation et d'apprentissage. Il est possible de faire de l'EFP une filière plus dynamique et plus attractive pour tous les apprenants en encourageant les échanges transfrontières et en améliorant la reconnaissance des périodes de qualification et de formation à l'étranger. Ces efforts favorisent également la compétitivité, un sentiment d'identité européenne et la collaboration.

La formation en milieu professionnel demeure une pierre angulaire de systèmes d'EFP efficaces. Le renforcement des partenariats entre les établissements de formation et les employeurs ainsi que l'élargissement des possibilités de formation par l'apprentissage et en milieu professionnel peuvent accroître l'attractivité et la pertinence des programmes d'EFP.

L'EFP devrait permettre aux apprenants de continuer à se former et, ainsi, d'aller plus loin dans leurs études, en favorisant la perméabilité entre l'EFP et l'enseignement général ou supérieur et les filières de formation. Il devrait être possible, après avoir suivi une filière professionnelle, de poursuivre aisément ses études, y compris l'enseignement supérieur, permettant ainsi aux apprenants de continuer à développer leurs compétences tout au long de leur vie et d'être en mesure de s'adapter à l'évolution des parcours professionnels.

Priorité stratégique 6: Œuvrer pour un enseignement supérieur européen compétitif

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation continuent d'avoir un rôle essentiel à jouer pour assurer la compétitivité, la capacité d'innovation, l'attractivité et la résilience sociétale de demain au sein de l'Union européenne.

Des avancées significatives ont été réalisées s'agissant du renforcement de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur européens¹⁴, en particulier grâce à la concrétisation des engagements clés du processus de Bologne et d'initiatives telles que les alliances "universités européennes", ainsi que la résolution du Conseil sur un label de diplôme européen conjoint et sur les prochaines étapes vers un éventuel diplôme européen conjoint: renforcer la compétitivité de l'Europe et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen¹⁵, approuvée en mai 2025. Ces efforts ont jeté les bases d'une intégration et d'une mobilité accrues. Cette évolution se poursuivra dans les années à venir. La poursuite de la collaboration transfrontière permet non seulement d'améliorer la qualité de l'éducation et de la recherche, mais aussi de renforcer la démocratie et de cultiver une identité et des valeurs européennes communes.

Il faut continuer à œuvrer pour éliminer les obstacles à la coopération transnationale en avançant dans la concrétisation d'initiatives telles que les alliances "universités européennes" et en poursuivant le processus en trois phases convenu en mai 2025 "dans la perspective de la mise en œuvre d'un label de diplôme européen conjoint et pour jeter les bases d'un diplôme européen conjoint"¹⁶. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications à des fins d'accès à des études ultérieures¹⁷, ce qui contribuera également à faciliter la mobilité des étudiants et des apprenants.

¹⁴ Dans la présente résolution, le terme "établissements d'enseignement supérieur" renvoie à tout le secteur, représentant l'ensemble du domaine de l'enseignement supérieur, englobant donc tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, y compris, conformément à la législation nationale ou à la pratique, les universités de recherche, les collèges universitaires, les universités de sciences appliquées, les établissements d'enseignement et de formation professionnels supérieurs et les établissements supérieurs d'art.

¹⁵ JO C, C/2025/2939 du 22.5.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/2939/oj>

¹⁶ Les discussions au sujet du diplôme européen conjoint sont toujours en cours et le Conseil de l'Union européenne n'a pas encore pris de décision quant à son éventuelle introduction; toute référence à un diplôme européen conjoint dans la présente résolution du Conseil doit donc s'entendre dans ce sens.

¹⁷ Conformément à la recommandation du Conseil du 26 novembre 2018 en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger (JO C 444 du 10.12.2018, p. 1).

Le processus de Bologne reste un pilier important du paysage européen de l'enseignement supérieur. Il est essentiel de veiller à la synergie entre le cadre stratégique et le processus de Bologne pour éviter les doubles emplois et la perte d'efficacité, ainsi que pour favoriser le renforcement de la cohérence de l'espace européen de l'éducation. Il reste également important de renforcer les liens avec l'espace européen de la recherche.

Afin de remédier efficacement à l'accentuation des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et de diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché du travail, il faudrait élargir l'accessibilité de l'enseignement supérieur en créant des possibilités pour les apprenants de tous âges et de tous horizons et en concevant des parcours d'apprentissage flexibles qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience et le bien-être des étudiants et du personnel. Les étudiants doivent avoir accès à un enseignement supérieur inclusif et de qualité et bénéficier d'une orientation et d'un soutien suffisants pour exploiter pleinement leur potentiel.

Il sera tout aussi essentiel de préserver les valeurs académiques fondamentales (y compris la liberté académique) et d'être conscients du rôle joué par les établissements d'enseignement supérieur en faveur de l'évolution future des sociétés démocratiques.

Le personnel académique joue un rôle essentiel pour avoir des établissements d'enseignement supérieur européens florissants et une coopération transnationale plus poussée. Pour relever les défis auxquels ce personnel est confronté, il est nécessaire de soutenir les initiatives qui reconnaissent et prennent en compte la valeur de ses rôles divers et l'importance d'avoir des perspectives de carrière attractives et pérennes dans l'enseignement supérieur.

La recherche et l'innovation sont au cœur du rôle que doit jouer l'enseignement supérieur pour relever des défis sociétaux et économiques complexes. Il est essentiel que les établissements d'enseignement supérieur et les secteurs économiques coopèrent plus étroitement pour que l'offre pédagogique suive l'évolution des besoins du marché du travail.

L'enseignement supérieur dans le domaine des STIM est primordial pour répondre à la demande de professionnels qualifiés dans des secteurs clés, y compris en passant par les microcertifications. Il est essentiel d'attirer un plus grand nombre de filles et de femmes vers les STIM dès le plus jeune âge pour augmenter les inscriptions dans l'enseignement supérieur et le nombre de professionnelles dans le domaine des STIM. En outre, le développement des compétences vertes et numériques est essentiel pour soutenir la double transition et l'autonomie stratégique de l'Europe. Il convient également de mettre davantage l'accent sur l'évolution de l'enseignement supérieur en ce qui concerne l'IA et son utilisation éthique et responsable. L'IA aura de profondes répercussions sur le secteur, aussi bien au niveau de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation des étudiants qu'en termes de recherche, d'innovation et de processus internes des établissements d'enseignement supérieur.

SOULIGNE que:

- il est possible de renforcer la gouvernance de l'espace européen de l'éducation au sein des structures actuelles¹⁸. Les principes et les méthodes de travail au niveau européen ont prouvé leur efficacité et leur flexibilité;
- le groupe à haut niveau sur l'éducation et la formation, avec l'appui de son comité de coordination, joue un rôle important dans le recensement, l'examen et l'orientation, de manière prospective, des questions stratégiques et transversales pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, y compris des thèmes stratégiques clés liés à l'éducation et à la formation numériques et aux compétences et aptitudes numériques¹⁹. Il est essentiel de le faire avec efficacité;
- le pilotage de la gouvernance, y compris l'organisation des réunions du groupe à haut niveau et des réunions des directeurs généraux, continue de relever au premier chef du Conseil et de la présidence tournante;
- les groupes de travail du cadre stratégique, fonctionnant sur la base de la méthode ouverte de coordination, sont essentiels à l'élaboration des politiques de l'UE et à la mise en relation des experts des différents États membres. Leur mandat devrait faire écho aux priorités stratégiques actualisées définies dans la présente résolution. Les réunions groupées entre les groupes de travail pourraient être plus fréquentes afin de renforcer une approche intersectorielle et d'assurer une coopération plus cohérente;

¹⁸ Se référer à la résolution du Conseil relative à la structure de gouvernance du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030) (JO C 497 du 10.12.2021, p. 1).

¹⁹ Se référer à la recommandation du Conseil du 23 novembre 2023 sur l'amélioration de l'enseignement des compétences et aptitudes numériques dans le domaine de l'éducation et de la formation (JO C, C/2024/1030 du 23.1.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/1030/oj>) et à la recommandation du Conseil du 23 novembre 2023 relative aux principaux facteurs favorisant la réussite de l'éducation et de la formation numériques (JO C, C/2024/1115 du 24.1.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/1115/oj>).

- il est important de renforcer le recours aux activités d'apprentissage par les pairs, y compris les conseils entre pairs;
- il reste crucial de diffuser les informations et les résultats à tous les niveaux (groupe à haut niveau, réunions des directeurs généraux et groupes de travail du cadre stratégique). Il convient de redoubler d'efforts à cette fin;

INVITE LES ÉTATS MEMBRES:

1. à collaborer, avec le soutien de la Commission et en recourant à la méthode ouverte de coordination, afin de renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la période allant jusqu'à 2030, en se fondant sur les priorités stratégiques révisées, les principes et les méthodes de travail, et sur les problématiques et actions concrètes arrêtées pour chaque priorité stratégique du cycle de 2026 à 2030 (exposées à l'annexe III);
2. à envisager, sur la base des priorités nationales et dans le respect de la compétence nationale dans le domaine de l'éducation et de la formation, des mesures au niveau national et régional en vue d'aboutir à des progrès en ce qui concerne les priorités stratégiques décrites dans le cadre stratégique et de contribuer collectivement à la pleine réalisation de l'espace européen de l'éducation et des objectifs au niveau de l'UE définis à l'annexe II;
3. à soutenir la structure de gouvernance et les méthodes de travail choisies, en s'appropriant le processus;
4. à utiliser efficacement les politiques et les instruments de financement existants de l'UE pour soutenir la mise en œuvre de mesures et d'actions nationales et régionales visant à faire progresser les priorités stratégiques et les objectifs connexes au niveau de l'UE et au niveau national;

INVITE LA COMMISSION, DANS LE PLEIN RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ:

1. à soutenir les États membres et à travailler avec eux d'une manière cocréative dans le contexte de la coopération au titre du présent cadre, sur la base des priorités stratégiques, des principes et des méthodes de travail décrits ci-dessus, ainsi que des objectifs au niveau de l'UE et de l'indicateur définis à l'annexe II, et des problématiques et actions concrètes arrêtées pour chaque priorité stratégique du cycle de 2026 à 2030 exposées à l'annexe III;
2. à travailler avec les États membres et à apporter un soutien spécifique afin de faciliter l'apprentissage mutuel, l'analyse, le conseil entre pairs et le partage des bonnes pratiques en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, d'école, d'enseignement et de formation professionnels, d'enseignement supérieur, d'éducation et de formation des adultes et de questions transversales. Afin que tous les secteurs de l'éducation et de la formation soient couverts, il convient d'étudier activement les possibilités de réunions groupées et conjointes des groupes de travail du cadre stratégique;
3. à analyser, notamment au moyen de rapports de suivi élaborés à partir des informations fournies par les États membres, dans quelle mesure les priorités stratégiques du cadre ont été traitées s'agissant de la réalisation de l'espace européen de l'éducation, mais aussi de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation au niveau national, en s'appuyant sur le rapport de suivi de l'éducation et de la formation. Il est essentiel pour les États membres de préserver la remontée de l'information au sein des structures existantes, en tenant dûment compte de la charge administrative;
4. à collaborer avec les États membres par l'intermédiaire du Groupe permanent sur les indicateurs et critères d'évaluation en éducation pour améliorer la collecte et l'analyse des données, et à rendre compte régulièrement au Conseil de ces travaux;
5. à poursuivre les travaux méthodologiques sur la base de l'indicateur dans le domaine de l'éducation civique, afin de permettre la poursuite de l'élaboration d'un objectif lié à la citoyenneté;
6. à publier en 2030 un rapport final sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030) et proposer un cadre de coopération pour la décennie suivante.

CONTEXTE POLITIQUE

Conseil de l'Union européenne

1. Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), JO C 66 du 26.2.2021, p. 1.
2. Conclusions du Conseil sur l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de promouvoir la réussite éducative pour tous, JO C 221 du 10.6.2021, p. 3.
3. Conclusions du Conseil sur l'initiative "universités européennes" — Mettre en relation l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la société pour jeter les bases d'une nouvelle dimension pour l'enseignement supérieur, JO C 221 du 10.6.2021, p. 14.
4. Résolution du Conseil relative à la structure de gouvernance du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), JO C 497 du 10.12.2021, p. 1.
5. Résolution du Conseil sur un nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030), JO C 504 du 14.12.2021, p. 9.
6. Recommandation du Conseil du 29 novembre 2021 sur des approches d'apprentissage hybride pour une éducation primaire et secondaire inclusive et de haute qualité, JO C 504 du 14.12.2021, p. 21.
7. Recommandation du Conseil du 5 avril 2022 visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace dans le domaine de l'enseignement supérieur, JO C 160 du 13.4.2022, p. 1.
8. Conclusions du Conseil sur le renforcement de la mobilité des professeurs et des formateurs, en particulier la mobilité européenne, dans leur éducation et leur formation initiales et continues, JO C 167 du 21.4.2022, p. 2.

9. Conclusions du Conseil sur une stratégie européenne visant à renforcer les établissements d'enseignement supérieur pour l'avenir de l'Europe, JO C 167 du 21.4.2022, p. 9.
10. Recommandation du Conseil du 16 juin 2022 sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable, JO C 243 du 27.6.2022, p. 1.
11. Recommandation du Conseil du 28 novembre 2022 concernant l'initiative "Passeport pour la réussite scolaire" et remplaçant la recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire, JO C 469 du 9.12.2022, p. 1.
12. Conclusions du Conseil sur le soutien au bien-être dans l'éducation numérique, JO C 469 du 9.12.2022, p. 19.
13. Résolution du Conseil sur l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025 et au-delà, JO C 185 du 26.5.2023, p. 35.
14. Conclusions du Conseil sur les nouvelles mesures à prendre pour faire de la reconnaissance mutuelle automatique dans le domaine de l'enseignement et de la formation une réalité, JO C 185 du 26.5.2023, p. 44.
15. Conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique, JO C, C/2023/1419 du 1.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1419/oj>.
16. Recommandation du Conseil du 23 novembre 2023 sur l'amélioration de l'enseignement des compétences et aptitudes numériques dans le domaine de l'éducation et de la formation, JO C, C/2024/1030 du 23.1.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/1030/oj>.
17. Recommandation du Conseil du 23 novembre 2023 relative aux principaux facteurs favorisant la réussite de l'éducation et de la formation numériques, JO C, C/2024/1115 du 24.1.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/1115/oj>.

18. Recommandation du Conseil du 13 mai 2024 "L'Europe en mouvement" — Des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation offertes à tous, JO C, C/2024/3364 du 14.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3364/oj>.
19. Conclusions du Conseil sur la promotion des politiques et des pratiques éclairées par des données probantes dans le domaine de l'éducation et de la formation en vue de la réalisation de l'espace européen de l'éducation, JO C, C/2024/3642 du 14.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3642/oj>.
20. Recommandation du Conseil du 25 novembre 2024 relative à des carrières attractives et pérennes dans l'enseignement supérieur, JO C, C/2024/7282 du 5.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/7282/oj>.
21. Conclusions du Conseil sur les partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation et de la formation, JO C, C/2024/7400 du 9.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/7400/oj>.
22. Conclusions du Conseil sur des pratiques inclusives centrées sur l'apprenant dans les domaines de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de l'enseignement scolaire, JO C, C/2025/2796 du 21.5.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/2796/oj>.
23. Résolution du Conseil sur un label de diplôme européen conjoint et sur les prochaines étapes vers un éventuel diplôme européen conjoint: renforcer la compétitivité de l'Europe et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen, JO C, C/2025/2939 du 22.5.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/2939/oj>.
24. Recommandation du Conseil du 12 mai 2025 pour un système européen d'assurance qualité et de reconnaissance dans l'enseignement supérieur, JO C, C/2025/3006 du 28.5.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/3006/oj>.

Commission européenne

1. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une stratégie européenne en faveur des universités, COM(2022) 16 final.
2. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'espace européen de l'éducation, COM(2022) 700 final.
3. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur un schéma directeur pour un diplôme européen, COM(2024) 144 final/2.
4. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur le plan d'action pour les compétences de base, COM(2025) 88 final.
5. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur un plan stratégique pour l'éducation dans les STIM: des compétences à l'appui de la compétitivité et de l'innovation, COM(2025) 89 final.
6. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'union des compétences, COM(2025) 90 final.
7. Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'évaluation intermédiaire du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation 2021-2030, COM(2025) 340 final.

Autres documents

1. Communiqué de Tirana (conférence ministérielle de Tirana de l'espace européen de l'enseignement supérieur des 29 et 30 mai 2024).
2. Déclaration d'Herning sur un enseignement et une formation professionnels attractifs et inclusifs pour une compétitivité accrue et des emplois de qualités sur la période 2026-2030 (12 septembre 2025).

OBJECTIFS AU NIVEAU DE L'UE - Niveaux de référence des performances moyennes européennes dans le domaine de l'enseignement et de la formation

Pour assurer le suivi des progrès réalisés et identifier les enjeux, ainsi que contribuer à l'élaboration des politiques sur la base d'éléments concrets, au moyen de la collecte et de l'analyse systématiques, au niveau international, de données comparables, un ensemble de niveaux de référence des performances moyennes européennes dans le domaine de l'éducation et de la formation ("objectifs au niveau de l'UE") devrait venir appuyer les priorités stratégiques décrites dans la résolution pour la période 2026-2030. Ils devraient reposer uniquement sur des données comparables et fiables et tenir compte des spécificités des systèmes d'éducation et de formation et de la diversité des situations des États membres. Ils devraient être atteints collectivement par les États membres et ne devraient pas être considérés comme des objectifs concrets que les différents pays devraient atteindre d'ici à 2030. Les États membres sont invités à envisager la fixation d'objectifs nationaux pertinents.

Sur cette base, les États membres approuvent les objectifs suivants, fixés au niveau de l'UE à l'horizon 2030 et regroupés en neuf domaines:

1. **Compétences des jeunes de 15 ans en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences**

- a) La proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 %²⁰.
- b) La proportion d'excellents résultats en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences devrait être d'au moins 12 %²¹.
- c) La proportion d'apprenants issus de milieux socio-économiques défavorisés ayant obtenu de bons résultats dans au moins un domaine (compréhension de l'écrit, mathématiques ou sciences) devrait être d'au moins 25 %²².

2. **Élèves en huitième année ayant une maîtrise insuffisante des compétences numériques**

La proportion d'élèves scolarisés en huitième année ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes devrait être inférieure à 15 %²³.

²⁰ Les données proviennent du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et sont collectées et administrées par l'OCDE. L'objectif mesure la proportion de jeunes de 15 ans (scolarisés au moins en septième année de l'enseignement obligatoire) n'atteignant pas le niveau 2 sur 6 sur l'échelle de compétence dans le domaine concerné (compréhension de l'écrit, mathématiques ou sciences).

²¹ Les données proviennent du PISA. L'objectif mesure la proportion de jeunes de 15 ans (scolarisés au moins en septième année de l'enseignement obligatoire) atteignant le niveau 5 ou plus sur 6 sur l'échelle de compétence dans le domaine concerné (compréhension de l'écrit, mathématiques ou sciences).

²² Les données proviennent du PISA. L'objectif mesure la proportion de jeunes de 15 ans (scolarisés au moins en septième année de l'enseignement obligatoire) se situant dans le quart inférieur de l'indice de statut économique, social et culturel (SESC) et atteignant le niveau 4 ou plus sur 6 sur l'échelle de compétence dans au moins un domaine (compréhension de l'écrit, mathématiques ou sciences).

²³ L'objectif est fondé sur l'enquête sur la maîtrise des outils informatiques (CIL) de l'étude internationale sur la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information (ICILS) menée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA). L'objectif mesure la proportion d'élèves scolarisés en huitième année (13-14 ans) obtenant des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétence relative aux outils informatiques et à la culture de l'information.

3. **Participation aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance**

Au moins 96 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de l'instruction primaire obligatoire devraient bénéficier des programmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance²⁴.

4. **Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation**

La proportion de personnes quittant prématurément l'éducation et la formation devrait être inférieure à 8 %²⁵.

5. **Diplômés de l'enseignement supérieur**

La proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 47 %²⁶.

6. **Participation des adultes à des activités d'apprentissage**

Au moins 60 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à des activités d'apprentissage au cours des 12 derniers mois²⁷.

²⁴ Les données proviennent d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat). L'objectif mesure la proportion d'enfants ayant entre trois ans et l'âge de l'instruction primaire obligatoire qui bénéficient de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance.

²⁵ Les données proviennent d'Eurostat (enquête de l'UE sur les forces de travail). L'objectif mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ont tout au plus achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui sont sortis du monde de l'éducation ou de la formation formelle ou non formelle.

²⁶ Les données proviennent d'Eurostat (enquête de l'UE sur les forces de travail). L'objectif mesure la proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans ayant achevé un cycle court de l'enseignement supérieur, une licence, un master, un doctorat ou un niveau d'éducation équivalent.

²⁷ L'objectif a été salué par les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE dans la déclaration de Porto et par le Conseil européen dans ses conclusions des 24 et 25 juin 2021. Les données proviennent d'Eurostat, un éventuel transfert de l'enquête sur l'éducation des adultes vers l'enquête de l'UE sur les forces de travail étant en cours d'évaluation. La collecte de données en cours dans le cadre de l'enquête de l'UE sur les forces de travail a débuté en 2022. L'objectif mesure la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans ayant participé à des activités d'éducation ou de formation formelles ou non formelles au cours des 12 derniers mois (à l'exclusion de la formation "sur le tas" encadrée). Après confirmation finale de la source, le Conseil peut décider, le cas échéant, de réviser l'objectif.

7. Inscription dans les disciplines STIM

- a) La proportion d'étudiants inscrits dans les disciplines STIM dans l'EFP initial de niveau moyen devrait être d'au minimum 45 %, et au moins un sur cinq devrait être une femme²⁸.
- b) La proportion d'étudiants inscrits dans les filières STIM dans l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 32 %, et au moins 2 sur 5 devraient être des femmes²⁹.
- c) La proportion d'étudiants inscrits à des programmes de doctorat dans le domaine des TIC devrait être d'au minimum 5 %, et au moins un sur trois devrait être une femme³⁰.

²⁸ Les données proviennent d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat). L'objectif mesure la proportion d'étudiants inscrits en sciences naturelles, mathématiques, statistiques, technologies de l'information et de la communication, ingénierie, industries de transformation et production rapportée au volume total d'étudiants inscrits dans l'enseignement professionnel secondaire de deuxième cycle et post-secondaire non supérieur. En ce qui concerne les étudiantes, l'objectif mesure la proportion de femmes inscrites dans les disciplines STIM rapportée au nombre total d'étudiants dans ces filières.

²⁹ Les données proviennent d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat). L'objectif mesure la proportion d'étudiants inscrits en sciences naturelles, mathématiques, statistiques, technologies de l'information et de la communication, ingénierie, industries de transformation et production rapportée au volume total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les étudiantes, l'objectif mesure la proportion de femmes inscrites dans les disciplines STIM rapportée au nombre total d'étudiants dans ces filières.

³⁰ Les données proviennent d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat). L'objectif mesure la proportion d'étudiants inscrits dans des programmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) rapportée au nombre total d'étudiants inscrits en doctorat. En ce qui concerne les étudiantes, l'objectif mesure la proportion de femmes inscrites dans les disciplines relatives aux TIC rapportée au nombre total d'étudiants dans ces filières.

8. Mobilité à des fins d'éducation et de formation

- a) Dans l'enseignement supérieur, la part des diplômés ayant une expérience de mobilité à des fins d'éducation et de formation à l'étranger devrait être d'au moins 23 %³¹.
- b) En matière d'EFP, la part des apprenants de cette filière ayant une expérience de mobilité à des fins d'éducation et d'apprentissage à l'étranger devrait être d'au moins 12 %³².

³¹ Les données proviennent d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat). L'objectif mesure la proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur ayant obtenu un diplôme ou des crédits dans le cadre d'une mobilité sortante (mobilité des crédits d'une durée minimale de trois mois ou équivalant à au moins 15 crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits [ECTS], englobant une mobilité aussi bien à des fins de stage qu'à des fins d'études, ou mobilité des crédits d'une durée inférieure à trois mois et équivalant à au moins 3 crédits ECTS sur la totalité du cycle d'études). Ces actions liées à la mobilité des crédits peuvent se dérouler entièrement en présentiel ou de manière hybride, c'est-à-dire en intégrant à la fois des composantes physiques et virtuelles. Dans sa recommandation du 13 mai 2024 intitulée "L'Europe en mouvement – des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation offertes à tous" (JO C, C/2024/3364 du 14.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3364/oj>), le Conseil a invité la Commission à présenter, d'ici à 2026, une proposition de méthode actualisée pour la collecte de données. Les travaux relatifs à la future méthode, menés par Eurostat, sont toujours en cours.

³² L'objectif s'appuie sur l'indicateur défini dans la recommandation du Conseil du 24 novembre 2020 en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience (JO C 417 du 2.12.2020, p. 1). Il mesure la proportion d'apprenants mobiles au cours d'une année civile, rapportée à la cohorte de diplômés de l'EFP pour la même année. Il inclut les participants ayant bénéficié de possibilités de mobilité flexible, notamment dans le cadre d'Erasmus+ (par exemple, une mobilité de courte durée, une mobilité de groupe, une mobilité hybride ou une mobilité liée à la participation à un concours de métiers) ou d'autres programmes de mobilité. L'indicateur se fondera sur les données d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat) relatives aux diplômés de l'EFP et à la mobilité dans le cadre d'Erasmus+. Lorsqu'elles sont disponibles et uniquement si les données fournies sont comparables avec les données d'Erasmus+, les données provenant des programmes de mobilité des autorités nationales, y compris en ce qui concerne la durée de la mobilité, pourraient également être utilisées pour compléter les données d'Erasmus+. Si des données des autorités nationales sont incluses, il convient que cela soit indiqué de manière transparente.

9. Attractivité internationale

Les apprenants originaires de pays tiers qui viennent pour étudier et obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur dans l'UE devraient être au minimum 350 000 chaque année³³.

En sus des objectifs au niveau de l'UE susmentionnés, le Conseil:

- prend acte des travaux de la Commission relatifs à un indicateur dans le domaine de l'éducation civique. Sur la base d'une future proposition d'objectif, le Conseil peut marquer son accord sur un objectif au niveau de l'UE concernant cet élément clé, en lien avec la priorité stratégique n° 2;
- prend acte de l'intention de la Commission de publier en 2026 une stratégie européenne en matière d'EFPP et de présenter de nouvelles propositions d'objectifs au niveau de l'UE en matière d'EFPP. Le Conseil examinera les futures propositions le cas échéant et prendra une décision concernant les nouveaux objectifs au niveau de l'UE.

³³ Les données proviennent d'Eurostat (collecte conjointe de données de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat). L'objectif mesure le nombre d'étudiants originaires de pays tiers ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur de cycle court, licence, master, doctorat ou niveau équivalent) dans l'UE.

**PROBLÉMATIQUES ET ACTIONS CONCRÈTES POUR LE DEUXIÈME CYCLE DES
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA COOPERATION EUROPÉENNE DANS LE
DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION – DEUXIÈME CYCLE: DE 2026
À 2030**

Priorité stratégique n° 1: littératie, mathématiques et sciences pour tous

- i) Promouvoir le développement de la littératie, des mathématiques et des sciences, en mettant l'accent sur le soutien aux élèves peu performants comme aux élèves performants.
- ii) Tenir compte des initiatives définies dans le plan d'action de la Commission pour les compétences de base et dans le plan stratégique de la Commission pour l'éducation dans les STIM.
- iii) Continuer de promouvoir et de soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues ainsi que le multilinguisme pour tous.
- iv) Poursuivre les efforts visant à réduire la sortie prématurée du système d'éducation et de formation et les mauvais résultats scolaires, en soutenant une démarche associant tous les acteurs de l'école avec une vision axée sur l'apprenant et conforme aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- v) Faire avancer les travaux relatifs à la prise en compte de la diversité croissante des apprenants et à l'amélioration de l'accès à une éducation et une formation inclusives et de qualité pour tous les apprenants, y compris ceux qui présentent un handicap ou des besoins éducatifs particuliers, ainsi que ceux issus de groupes défavorisés ou vulnérables.
- vi) Continuer de mettre en œuvre le cadre de qualité de l'UE pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance.

- vii) Continuer de mettre l'accent sur les écarts de genre dans le domaine de l'éducation et de la formation et sur l'inégalité des chances entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes, en promouvant des choix éducatifs plus équilibrés à cet égard et en remettant en cause les stéréotypes de genre préjudiciables dans l'enseignement et les parcours éducatifs, tout particulièrement dans les domaines d'étude des STIM.
- viii) Continuer d'encourager les investissements durables dans une éducation et une formation inclusives et de qualité.

Priorité stratégique n° 2: développer les compétences numériques et l'éducation civique

- i) Poursuivre la protection et la promotion des valeurs européennes dans les politiques d'éducation et de formation dans tous les domaines en encourageant l'acquisition de compétences civiques, interculturelles, multilingues et sociales, la diversité, la compréhension et le respect mutuels, ainsi que l'adhésion aux valeurs démocratiques et aux droits fondamentaux à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation.
- ii) Renforcer la promotion de l'esprit critique et de la citoyenneté numérique, grâce à une éducation au numérique et aux médias, y compris la compréhension de l'intelligence artificielle (IA), en réponse au défi croissant de la désinformation et de la désinformation.
- iii) Étudier l'incidence de l'IA et d'autres avancées technologiques sur l'éducation et la formation dans tous les secteurs et favoriser une utilisation éthique et responsable de celles-ci.
- iv) Promouvoir le bien-être, y compris numérique, et la santé mentale à l'école, ainsi que les environnements scolaires favorables et sûrs, afin de prévenir et de combattre toute forme de violence, de harcèlement, de discours haineux, de désinformation et de désinformation et toutes les formes de discrimination.
- v) Poursuivre les efforts visant à faire progresser l'apprentissage relatif à la transition écologique et au développement durable en continuant d'intégrer ces thématiques à tous les niveaux des systèmes d'éducation et de formation, dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire; le cas échéant, ces efforts pourraient mobiliser une expertise et des ressources aux fins de la mise en réseau, et favoriser les approches créatives, dans le cadre par exemple de la coalition pour l'éducation au climat ou par le recours au Greencomp, le cadre européen des compétences en matière de durabilité.
- vi) Poursuivre l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action 2021-2027 en matière d'éducation numérique et dans les recommandations du Conseil de 2023 relatives aux principaux facteurs favorisant la réussite de l'éducation et de la formation numériques et à l'amélioration de l'enseignement des compétences et aptitudes numériques dans le domaine de l'éducation et de la formation, tout en tenant compte des initiatives de la future feuille de route sur l'avenir de l'éducation et des compétences numériques pour 2030.

- vii) Poursuivre les travaux relatifs à la dimension européenne de l'enseignement.
- viii) Développer et étudier le concept d'éducation civique au niveau européen. Certains outils, tels qu'un cadre et des orientations relatifs aux compétences, peuvent être envisagés, en tenant compte des travaux réalisés par le Conseil de l'Europe.
- ix) Continuer à développer et à promouvoir les actions Jean Monnet, qui font partie du programme Erasmus+.

Priorité stratégique n° 3: faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité pour tous

- i) Favoriser les systèmes d'éducation et de formation flexibles qui tiennent compte des phases de transition entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, y compris l'apprentissage non formel et informel, et entre l'éducation et la formation et le monde du travail.
- ii) Promouvoir l'adoption d'un état d'esprit favorable à l'apprentissage tout au long de la vie en tant qu'approche principale de l'éducation et de la formation.
- iii) Veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation, y compris les systèmes d'éducation des adultes, aident l'ensemble des apprenants à accéder à un marché du travail en mutation et favorisent leur épanouissement personnel, et continuent d'améliorer les possibilités de perfectionnement et de reconversion pour tous les adultes, en particulier les personnes peu qualifiées.
- iv) Poursuivre les travaux relatifs au nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030).
- v) Soutenir la liberté des apprenants, des enseignants, des éducateurs et des formateurs, ainsi que des autres membres du personnel d'éducation et de formation, à être mobiles, et celle des établissements à coopérer les uns avec les autres en Europe et au-delà, grâce à la mobilité à des fins d'éducation et d'apprentissage et à la coopération transfrontière.

- vi) Poursuivre les efforts visant à éliminer les barrières et les obstacles existants à tous les types de mobilité à des fins d'éducation, de formation et d'enseignement, y compris en ce qui concerne l'accès, l'orientation, les services aux étudiants et la reconnaissance.
- vii) Étudier la possibilité de mettre en place des alliances scolaires européennes.
- viii) Assurer le suivi des initiatives établies par la recommandation du Conseil du 13 mai 2024 intitulée "L'Europe en mouvement – des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation offertes à tous".
- ix) Intensifier les efforts visant à inciter un plus grand nombre d'étudiants de pays tiers à étudier et à obtenir des diplômes dans l'UE, et à retenir les talents conformément à la politique migratoire de l'UE.
- x) Étudier les travaux menés sur la reconnaissance mutuelle des qualifications de l'enseignement et de la formation et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger aux niveaux de l'école et de l'EFP, aux fins de la mobilité et de la poursuite de l'apprentissage.
- xi) Poursuivre, s'il y a lieu, les travaux relatifs à la reconnaissance et à la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, y compris le bénévolat, et au renforcement de l'inclusion, de la qualité et de la reconnaissance des activités de solidarité transfrontières.

Priorité stratégique n° 4: renforcer l'attractivité, les compétences et la motivation dans les professions de l'éducation et de la formation

- i) Continuer à promouvoir l'excellence de l'enseignement à tous les niveaux de l'éducation et de la formation et améliorer l'attractivité du statut des professions de l'enseignement, de la pédagogie et de l'encadrement.
- ii) Renforcer la coopération européenne pour partager les bonnes pratiques en vue d'attirer et de retenir des enseignants et des formateurs compétents, hautement qualifiés et motivés, y compris en ce qui concerne leurs conditions de travail.
- iii) Contribuer à l'élaboration d'un programme de l'UE pour les enseignants et les formateurs.
- iv) Continuer à soutenir le développement d'aptitudes et de compétences numériques de base et avancées et de pédagogies innovantes, y compris en veillant à ce que la formation des enseignants s'attache aux compétences des enseignants s'agissant de donner cours dans des environnements numériques et à répondre aux défis et aux possibilités associés à l'IA.
- v) Poursuivre le développement de réseaux d'établissement de formation des enseignants, via les académies Erasmus+ des enseignants.
- vi) Aider les enseignants, les éducateurs, les formateurs et les encadrants dans le domaine de l'éducation et de la formation à gérer l'inclusion, l'équité et la diversité en matière de langues, de cultures et d'âges.

- vii) Continuer à accroître le nombre et la qualité des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et d'apprentissage offertes aux enseignants, aux formateurs et aux encadrants dans le domaine de l'éducation et de la formation, ainsi qu'aux autres professionnels de la pédagogie et de l'éducation en Europe.
- viii) Œuvrer à réduire les déséquilibres entre les genres à tous les niveaux et dans tous les types de professions liées à l'enseignement et à la formation.
- ix) Contribuer à élaborer un éventuel cadre européen de compétences pour le personnel universitaire et à mettre en œuvre des mesures visant à assurer l'attractivité et la viabilité des carrières dans l'enseignement supérieur.

Priorité stratégique n° 5: promouvoir un enseignement et une formation professionnels (EFP) européens d'excellence et attractifs

- i) Mettre en place un système d'EFP attractif et innovant en élaborant une stratégie européenne en matière d'EFP axée sur l'attractivité, l'excellence et l'inclusion.
- ii) Continuer à renforcer la coopération transnationale, dans le cadre par exemple des centres d'excellence professionnelle, et soutenir le développement et la mise en réseau de ces derniers.
- iii) Faciliter la mobilité des apprenants de l'EFP en étudiant la possibilité de mettre en place un diplôme/label européen de l'EFP, tout en considérant d'autres approches possibles, en vue d'une décision du Conseil à un stade ultérieur.
- iv) Continuer à promouvoir et à utiliser les microcertifications du cadre européen des certifications (CEC) dans le domaine de l'EFP, le cas échéant.
- v) Mettre en œuvre la déclaration d'Herning sur un enseignement et une formation professionnels attractifs et inclusifs pour une compétitivité accrue et des emplois de qualités sur la période 2026-2030.

- vi) Élargir encore l'alliance européenne pour l'apprentissage.
- vii) Tenir compte des initiatives pour l'EFPP liées au plan stratégique pour l'éducation dans les STIM.
- viii) Contribuer à la transition écologique et continuer à promouvoir des perspectives de viabilité environnementale dans les programmes d'éducation et de formation.
- ix) Continuer de s'intéresser au développement d'aptitudes et de compétences numériques de base et avancées dans l'EFPP afin de faire face et de répondre à la transformation technologique et numérique de l'économie et de la société.

Priorité stratégique n° 6: promouvoir un enseignement supérieur européen compétitif

- i) Continuer à encourager une coopération plus étroite et plus poussée entre les établissements d'enseignement supérieur en promouvant et en favorisant une coopération transnationale harmonieuse.
- ii) Poursuivre le développement de l'initiative "universités européennes" menée dans le cadre du programme Erasmus+, en synergie avec les instruments de financement de l'UE, régionaux et nationaux, sur la base d'une évaluation des progrès déjà accomplis.
- iii) Continuer à développer la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications à des fins d'accès à des études supérieures³⁴.
- iv) Poursuivre le processus en trois phases convenu en mai 2025 "dans la perspective de la mise en œuvre d'un label de diplôme européen conjoint et pour jeter les bases d'un diplôme européen conjoint", sur la base des travaux du laboratoire de la politique du groupe de travail sur l'enseignement supérieur du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation, tout en envisageant d'autres approches possibles.

³⁴ Conformément à la recommandation du Conseil du 26 novembre 2018 en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger (JO C 444 du 10.12.2018, p. 1).

- v) Continuer à étudier la possibilité d'élaborer un cadre pour l'assurance de la qualité des alliances d'établissements d'enseignement supérieur, sur la base des références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG) et des normes de l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints.
- vi) Œuvrer à accroître l'accessibilité de l'enseignement supérieur à un éventail plus large d'apprenants d'âges différents et leur fournir des conseils et un soutien ciblés pour les aider à réussir.
- vii) Tenir compte des initiatives pour l'enseignement supérieur liées au plan stratégique pour l'éducation dans les STIM.
- viii) Encourager une mobilité équilibrée ainsi qu'une circulation et une répartition équilibrée des compétences.
- ix) Continuer à renforcer les synergies et à faciliter la poursuite de la coopération entre l'enseignement supérieur, l'innovation, la recherche et les secteurs économiques, en mettant l'accent sur une meilleure adéquation avec le marché du travail et sur l'esprit d'entreprise.
- x) Continuer à renforcer les données factuelles relatives au caractère innovant, inclusif et compétitif du secteur de l'enseignement supérieur européen, y compris en ce qui concerne la pertinence des compétences acquises et la comparabilité des parcours des diplômés.

- xi) Soutenir l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes, en particulier en continuant d'améliorer l'Observatoire européen du secteur de l'enseignement supérieur et en promouvant l'enquête Eurostudent sur les étudiants européens et l'enquête Eurograduate sur le suivi des diplômés européens.
 - xii) Continuer à promouvoir et à utiliser les microcertifications dans le domaine de l'enseignement supérieur.
 - xiii) Encourager le recours accru à l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne afin qu'elle profite à tous les étudiants mobiles en Europe.
 - xiv) Continuer de s'intéresser au développement d'aptitudes et de compétences numériques dans l'enseignement supérieur, y compris sur l'utilisation de l'IA, afin de faire face et de répondre à la transformation technologique et numérique de l'économie et de la société.
 - xv) Contribuer à soutenir la sauvegarde des valeurs académiques fondamentales, en synergie avec les actions du processus de Bologne et de l'espace européen de la recherche.
-